



académie  
Aix-Marseille



Région académique  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Direction de l'Enseignement Supérieur et de la  
Recherche

DESR/18-794-4 du 5/11/2018

## APPEL A CANDIDATURE POUR UN POSTE DE CHARGE DE MISSION LIAISON SECONDAIRE SUPERIEUR A POURVOIR A COMPTER DU 1ER JANVIER 2019

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : M. BRUANT - Directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche - marc.bruant@ac-aix-marseille.fr

### LE CONTEXTE

La Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du rectorat d'Aix-Marseille est en charge de l'ensemble des missions relevant de la responsabilité du recteur, chancelier des universités en matière d'enseignement supérieur et de recherche dans l'académie d'Aix-Marseille, accueillant près de 110 000 étudiants.

A ce titre, elle travaille en liaison très étroite avec les établissements d'enseignement supérieur de l'académie, en particulier les établissements relevant du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (Aix Marseille Université, Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, Institut d'Etudes Politiques, Ecole Centrale de Marseille, et Arts et Métiers Paris Tech), ainsi qu'avec l'ensemble des lycées disposant de formation post-bac dans l'académie.

La direction est composée de 24 agents répartis au sein de 3 grands pôles :

- Division de la chancellerie et des affaires générales et Service Inter-Académique de l'Enseignement supérieur, chargé du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire des établissements : 6 personnes
- Division des constructions, chargée de l'immobilier universitaire et des bâtiments administratifs de l'Education Nationale : 10 personnes
- Et Le pôle de chargés de missions liaison bac-3/bac+3 : 6 personnes

Ce dernier pôle est donc chargé de faciliter la liaison entre le secondaire et le supérieur à travers la mise en place d'actions variées en application notamment de la loi sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche de 2013 ou de la loi pour l'Orientation et la Réussite Etudiante de 2018.

Il veille notamment à la cohérence de l'offre de formation post-bac, à la mise en œuvre de dispositifs d'échanges et de partenariat entre les enseignants du secondaire et du supérieur, au renforcement de l'égalité des chances d'accès à l'enseignement supérieur, à la diffusion de la culture scientifique technique et de l'innovation, à la promotion de l'entrepreneuriat étudiant, ...

A ce titre, ce pôle travaille en particulier en interne avec le Service Académique de l'Information et de l'Orientation, avec les IA-IPR et IEN de l'académie, avec le Correspondant Académique aux Sciences et Technologie,... et au sein des établissements avec les vice-présidents formation et/ou orientation et insertion professionnelle et leurs équipes.

## LES MISSIONS

Placé sous l'autorité du directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'agent exercera des fonctions d'une grande diversité en appui de son supérieur hiérarchique en matière de :

- Suivi de la mise en place des liaisons pédagogiques secondaire/supérieur :
  - Organisation de la liaison bac Techno/IUT : animation des dispositifs, contacts avec les 2 IUT, organisation et participation aux réunions sur les différents sites de l'académie
  - Suivi de la liaison bac Pro/BTS en lien avec l'IEN, chargé de mission sur ce dispositif
  - Suivi de la mise en œuvre des parcours adaptés en licence (dispositifs « oui si »)
  - Suivi des Conventions EPLE à formation postbac – universités (CPGE, BTS, DCG, DSAA) : Suivi du dossier : projets de convention, suivi des signatures, animation des dispositifs, contacts et réunions dans les établissements de l'académie,...
- Organisation des diverses réunions de coordination ou pilotage relatives à la liaison bac-3/bac+3 :
  - Réunions VP CFVU académiques mensuelles : Coordination des dossiers : préparation de l'ordre du jour, préparation des documents de travail, rédaction des compte-rendu. Suivi des dossiers hors égalité des chances et remontées éventuelles auprès du recteur et des interlocuteurs concernés
  - Commission Régionale des Formations post bac (CRFPB) : Organisation des commissions (1 par an) et des éventuels groupes de travail associés, suivi des travaux, rédaction des compte-rendus, en lien avec le SAR. Préparation du dossier des participants et notamment supervision de la production des fiches établissement établies par ceux-ci
  - Participation et/ou animation de divers groupes de travail relatifs à cette liaison
- Travail sur la carte des formations post-bac :
  - Participation au(x) groupe(s) de travail, rédaction volet ESR du projet, identification des indicateurs et détermination des cibles. Extraction et analyse de données
  - Participation aux dispositifs d'observation de l'enseignement supérieur : participation à la rédaction de « la lettre de l'enseignement supérieur » et « les chiffres clés du supérieur » : extraction et analyse de données (en lien avec DAES)
- Participation au comité de pilotage et aux réunions de travail sur les projets relevant de l'orientation :
  - Organisation du salon du lycéen et de l'étudiant : interface avec l'organisateur et les universités, coordination de l'organisation de l'espace réservé aux lycées publics
  - JFB, JPLPO,
- Participation aux actions de promotion de l'entrepreneuriat étudiant : PEPITE et PREPITE : aide à la mise en place des actions de formations à destination des enseignants
- Préparation de la Conférence de presse annuelle de rentrée universitaire : en lien avec le cabinet du recteur : préparation du dossier de presse, rédaction des pages académiques, coordination des contributeurs
- Participation aux actions relevant de l'affectation dans l'enseignement supérieur :
  - Suivi de la mise en place de Parcoursup : échanges notamment avec les universités sur les capacités d'accueil, la politique des seuils,...
  - Pilotage des réponses aux étudiants ayant saisi le recteur dans le cadre du droit à la poursuite d'études en master : 200 à 300 dossiers/an.

## PROFIL

**Aptitudes** : Capacités d'adaptation, d'organisation, rigueur, qualités relationnelles et rédactionnelles, autonomie, goût du travail en équipe, capacité à rendre compte.

**Savoirs** : De bonnes connaissances de l'enseignement supérieur en général, du fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur sont souhaitables. Une bonne connaissance du système éducatif et de ses acteurs est indispensable.

**Compétences** : Une bonne maîtrise des outils informatiques, notamment tableur, est indispensable. La maîtrise de l'exploitation des systèmes de gestion de bases de données constitue un plus indéniable également souhaité.  
Permis B indispensable.

## CONDITIONS D'EXERCICE

Poste à temps plein placé sous l'autorité hiérarchique du Directeur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche  
Possibilité de télétravail partiel 1 à 2 jours par semaine  
Déplacements multiples dans l'académie et dans la région avec contraintes horaires ponctuelles.

## MODALITES DE CANDIDATURE

• Les professeurs de l'enseignement général, technique et professionnel du second degré ainsi que les conseillers principaux d'éducation souhaitant postuler déposeront leur candidature avec l'avis du chef d'établissement

Les dossiers de candidature, constitués d'un CV, d'une lettre de candidature et d'une copie du dernier arrêté de nomination devront être adressés **pour le 9 novembre 2018, 12H** délai de rigueur au :

Rectorat de l'Académie d'AIX-MARSEILLE  
Secrétariat de la DESR  
A l'attention de Monsieur Marc Bruant, directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche  
Place Lucien Paye – 13621 AIX EN PROVENCE Cedex 1

Avec copie numérique envoyé à l'adresse : [ce.desr@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.desr@ac-aix-marseille.fr)

### **Pour toute information complémentaire, contacter :**

Frédérique CHOUREUX, chargée de mission à la DESR, actuelle titulaire du poste

Mel : [Frederique.choureux@ac-aix-marseille.fr](mailto:Frederique.choureux@ac-aix-marseille.fr) >, Tel : 04 42 91 75 82 / 06 27 02 63 20

## SELECTION DES CANDIDATURES

Une première sélection de 3 à 5 candidats susceptibles d'être retenus pour cette fonction sera établie sur la base des compétences et de l'expérience de ceux-ci.

Dans ce cadre seront notamment pris en compte pour l'appréciation des dossiers la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle de chaque candidat.

Les entretiens de recrutement auront lieu le mardi 13 ou le vendredi 16 novembre 2018 au rectorat de l'Académie d'Aix Marseille. Les horaires précis seront notifiés aux intéressés à compter du 9 novembre.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Mialy VIALLET, Directrice des Relations et des Ressources Humaines*